

COMMUNE DE FELDBACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FELDBACH DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2025 (JEUDI)

Régulièrement convoqué le 6 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de FELDBACH, le 12 juin 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme Sylvie RENGHER, Maire.

Présents :

Mmes DATTIER Marguerite, MEDUS Dominique,
MM SENGELIN Christophe, STOESEL Sébastien, BENACHI Damien

Excusés représentés :

Mme GASSER Ivonne, qui donne pouvoir à Mme DATTIER Marguerite
Mme JAEGY Caroline, qui donne pouvoir à Mme RENGHER Sylvie
Mme VETTER Myriam, qui donne pouvoir à Mme MEDUS Dominique

Secrétaire de séance : MEDUS Dominique

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et procède immédiatement à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Lecture et approbation du PV de la réunion du 24/04/2025 ;
3. Régularisations foncières rue de la forêt ;
4. ONF : coupes 2025 - ONF programme de travaux 2025 - ONF état d'assiette 2026 ;
5. SISJA ;
6. Chasse : mise à jour des permissionnaires ;
7. Points divers.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner Mme MEDUS Dominique comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée désigne Mme MEDUS Dominique comme secrétaire de séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24.04.2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Madame le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. REGULARISATIONS FONCIERES RUE DE LA FORET

En 1992, la municipalité avait effectué un arpentage en vue de l'élargissement de la rue de la Forêt, afin d'intégrer une bande de terrain issue des propriétés riveraines, dans le domaine public communal. Toutefois, la formalisation de ces rétrocessions n'a pas été finalisée devant notaire.

Dans un souci de mise en conformité et de clarification juridique, la commune souhaite régulariser cette situation, avec l'ensemble des propriétaires concernés, qui seront progressivement contactés individuellement à cet effet.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider de régulariser la situation foncière dues parcelles rue de la forêt

Sont concernées les parcelles cadastrées :

- o Section 1 numéro 143
- o Section 1 numéro 144
- o Section 1 numéro 150
- o Section 6 numéro 137
- o Section 6 numéro 138
- autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents, notamment tous actes notariés
- préciser que les frais afférents à la présente régularisation foncière seront supportés par la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
et après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le Maire à **effectuer les démarches juridiques pour la régularisation de l'intégration dans le domaine public des parcelles numérotées Section 1 numéro 143, 144 et 150, Section 6 numéro 137 et 138 et situées rue de la forêt ;**

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents ;

PRECISE que les frais afférents à la présente régularisation foncière seront supportés par la commune.

4. ONF : APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES DE L'ANNEE 2025

Madame Le Maire présente les propositions de coupes, les travaux sylvicoles et les travaux d'infrastructure préconisés par l'ONF pour l'année 2025.

CONSIDERANT que la forêt est un espace forestier propriété de la commune de FEDLBACH et géré par l'Office National des Forêts

CONSIDERANT que la gestion du couvert forestier demeure indispensable au bon entretien du site et constitue une obligation légale.

PROPOSITION DU PROGRAMME D'ACTIONS :

Un programme est proposé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune et se décline en différents travaux pour un montant global de travaux de 8 730 € HT dont :

- les travaux de maintenance – parcellaire pour un montant de 2 190 € HT ;
- les travaux de plantation/régénération pour un montant de 1 030 € HT ;
- les travaux sylvicoles pour un montant de 2 340 € HT ;
- les travaux de protection contre les dégâts de gibier pour un montant de 770 € HT ;
- les travaux d'entretien des accotements et talus, réfection généralisée de route empierrée pour un montant de 2 400 € HT ;

PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DES COUPES A L'ETAT FINANCIER :

Ces coupes sont celles prévues au programme de gestion ainsi que les coupes supplémentaires que l'ONF expertise comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.

L'ONF préconise des coupes sur les parcelles :

Parcelle 15j : Hêtre : 46 m³

Parcelle 15r : 23,6 m³

Parcelle 6 : 282 m³

Parcelle 10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, rappelant la volonté de réduire le volume de coupes de bois annuel en limitant à une seule parcelle,

et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme prévisionnel des travaux d'exploitation sur le ban communal,

Vu l'inscription des coupes d'aménagement à l'état financier pour l'année 2026

APPROUVE le programme des travaux d'exploitations tel que présenté pour l'année 2025

VALIDE les coupes sur la parcelle numéro 6 ;

NE VALIDE PAS les coupes sur les parcelles 15j, 15r, et 10 ;

VALIDE l'acquisition de 130 plants de chêne rouge et de châtaigniers pour le reboisement de la parcelle numéro 6. La commune effectuera les plantations ;

AUTORISE le martelage des bois en parcelle 15 à abattre dans la forêt de FEDLBACH ainsi que l'inscription de ces coupes à l'état financier au titre de l'année 2026 ;

CHARGE le maire de la signature de ce programme et des devis correspondants.

7. SISJA

Lors de la précédente séance du 24 avril 2025 les membres du conseil municipal avaient étudié la requête du SISJA, Syndicat Intercommunal Scolaire du Jura Alsacien, qui sollicitait une participation financière à hauteur de 450 € par élève et par année.

Le Conseil Municipal, après échanges et réflexions avait refusé le paiement de la participation demandée.

Lors de la présente séance, et sur demande du président du SISJA, ce sujet est à nouveau soumis à la réflexion des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

et après en avoir délibéré

respectant le choix des parents sur le lieu de scolarisation de leur(s) enfant(s) ;

mais considérant les importants efforts financiers, matériels et humains mis en œuvre pour l'école du RPI Riespach-Feldbach-Bisel ;

CONFIRME le refus de procéder à la mise en paiement des participations demandées par le SISJA.

8. Chasse : mise à jour des permissionnaires

Madame Le Maire expose :

Vu l'article 20.1 du cahier des charges des chasses communales,

Vu la demande de Monsieur Michel GUINCHARD, titulaire du lot de chasse unique de la Commune de Feldbach, en vertu de la convention de gré à gré signée en date du 26 Octobre 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré

DECIDE, d'agréer les permissionnaires proposés par Monsieur Michel GUINCHARD à savoir :

Monsieur Luc BESANCON, domicilié à WERENTZHOUSE (68480)

Monsieur Daniel FROSSARD, domicilié à INDEVILLENS (25470)

Monsieur André ROGER, domicilié à BISEL (68580)

Monsieur Joseph ROCKLIN, domicilié à FELDBACH (68640)

Monsieur Roland BAËRFUSS, domicilié à BETTENDORF (68560)

CHARGE Madame Le Maire de délivrer le document d'agrément qui sera remis au permissionnaire.

9. DIVERS

Travaux bâtiment communaux :

Démarrage prochain des travaux de désamiantage dans le logement communal mairie.

Obtention du permis de construire d'un appentis en structure bois (abri pour le tracteur communal) adjacent au hangar, côté ruisseau. Dans ce cadre, le dossier de demande de subvention « Coup de pouce rural » a ainsi été déposé.

Mise en place d'un ossuaire au cimetière communal :

L'ossuaire a été installé dans le cimetière de Feldbach. Il est affecté à perpétuité pour y déposer les restes des personnes exhumés des sépultures faisant retour à la commune (concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises par la commune après constat d'abandon).

Aire de jeu :

L'installation a été contrôlée, des interventions d'entretien courant vont être effectuées (montant du devis SATD 680€).

Manifestations

- Pèlerinage inter - Communauté paroissiale et fête patronale 20 juillet 2025, dans le cadre du jubilé « Pèlerins de l'Espérance ». Les pèlerins partiront de Rueterbach à 8h30, arrivée à Feldbach à 10h30.
- Tour d'Alsace cycliste 2 août 2025 : Traversée de Feldbach. L'organisateur recherche des bénévoles.
- Festival « Voix et Route Romane » 31 août 2025.
- Préparation de la fête du patrimoine qui aura lieu le 21 septembre 2025.

Suivi de populations d'oiseaux protégés par la LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Plusieurs nids artificiels ont été installés sur la commune pour soutenir les populations d'hirondelles et de martinets. Les nids sont occupés et de nouvelles poses sont envisagées.

Opération frelon asiatique :

Les opérations de piégeage des frelons asiatique sont terminées pour cette année. Pour mémoire il s'agissait de capturer des reines en début de saison afin d'éviter la création de colonies, et précéder en même temps au recensement de la présence de cet insecte invasif sur notre territoire.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Madame Le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire, Sylvie ROGER
Roger

Le secrétaire
NEDUS Dominique
